

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Diego Esteban, Caroline Marti, Paloma Tschudi, Youniss Mussa, Alessandra Oriolo, Katia Leonelli, Grégoire Carasso, Isabelle Pasquier, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Guy Mettan, Jean Rossiaud, Pierre Eckert, Delphine Klopfenstein Broggin, François Lefort, Marjorie de Chastonay, Frédérique Perler, Yves de Matteis, Salima Moyard, Thomas Wenger

Date de dépôt : 9 avril 2019

Proposition de motion

pour un renforcement de l'éducation civique dans l'enseignement obligatoire genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les cours d'éducation civique actuellement dispensés au cycle d'orientation (secondaire I) représentent moins d'une heure d'enseignement par semaine sur les trois ans de formation ;
- que ces cours prennent fin longtemps avant l'accession des élèves à la majorité politique, ce qui, loin de permettre la mise en application immédiate des connaissances, favorise l'oubli de ces informations ;
- le « plan citoyen » du Parlement des Jeunes Genevois (PJG), qui constate les lacunes de la situation actuelle et formule des propositions pour la réformer dans la bonne direction¹ ;
- que la démocratie directe telle qu'on la connaît en Suisse est particulièrement exigeante et requiert des connaissances politiques approfondies et un sens critique aiguisé de la part des citoyen.ne.s ;
- qu'il fait partie des rôles de l'instruction publique de donner aux futur.e.s citoyen.ne.s de notre canton et de notre pays les connaissances fondamentales pour l'exercice de leurs droits politiques, notamment le

¹ <http://pjgenevois.ch/wp-content/uploads/2016/01/Plan-Citoyen.pdf>

fonctionnement des institutions politiques fédérales, cantonales et municipales, le processus de démocratie directe et participative, les droits fondamentaux ou libertés fondamentales et la valeur de l'engagement citoyen pour une collectivité ;

- que l'école publique a pour ambition « d'encourager l'intégration et la participation sociale, culturelle, civique et économique des enfants et des jeunes » (article 1, lettre a, de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)) ;
- que l'article 194, alinéa 1, de la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) garantissant la formation jusqu'à 18 ans ouvre de nouvelles perspectives pour l'éducation civique ;
- que la Suisse et le canton de Genève connaissent des taux de participation parmi les plus faibles du monde et que la valeur et la qualité d'une décision démocratique se mesurent entre autres par un consentement de la majorité des citoyen.ne.s ;
- qu'une participation élevée au processus de prise de décision est indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie et doit être encouragée notamment en permettant aux futur.e.s citoyen.ne.s de se forger librement une opinion et de l'exprimer par voie démocratique,

invite le Conseil d'Etat

- à renforcer les cours d'éducation civique au secondaire I ;
- à garantir la continuité de l'éducation civique jusqu'au terme de la scolarité obligatoire ;
- à soutenir des expériences participatives destinées à encourager la participation des jeunes.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député.e.s,

Depuis de nombreuses années, la participation électorale à Genève peine à dépasser 50% du corps électoral². Cette situation affecte gravement la légitimité des décisions, indispensable au bon fonctionnement d'une société démocratique. Au sens des signataires de la présente motion, la volonté du peuple perd de sa légitimité lorsque sa majorité est muette.

Les jeunes de moins de 30 ans constituent, derrière les plus de 80 ans, la tranche d'âge dont le taux de participation électorale est le plus faible (trois fois inférieur à celui des personnes retraitées³), mais aussi dont la proportion d'abstentionnistes « absolu.e.s » est la plus élevée⁴. Ceci alors que les élèves du cycle d'orientation (CO) suivent des cours de civisme, prévus par le plan d'enseignement.

Indépendamment du contenu de ces cours, force est de constater que les élèves genevois n'y ont pas accès de manière égale. En 2015, le Parlement des Jeunes Genevois (PJG) signalait dans son « plan citoyen »⁵ une tenue plutôt aléatoire des heures consacrées à l'éducation civique au secondaire I, et l'absence de formation spécifique des enseignant.e.s concerné.e.s.

Mais surtout, le PJG relevait le long hiatus qui sépare cet enseignement de l'accession à la majorité politique. Si l'objectif de l'éducation civique est de préparer les élèves à l'exercice de leurs droits politiques, le fait d'interrompre cet enseignement plusieurs années avant la réception du premier bulletin de vote favorise l'oubli des connaissances, plutôt que leur mise en pratique.

Ce vide pourrait aisément être comblé par des expériences participatives diverses, prévues par la LEJ, sans qu'il faille nécessairement ajouter une heure de cours dans le plan d'enseignement du secondaire II. Par exemple,

² Depuis début 2015 à Genève, le taux de participation aux votations n'a dépassé les 50% que trois fois sur un total de quatorze scrutins.

³ <https://www.ge.ch/document/evolution-du-comportement-electoral-canton-geneve-1995-2015/telecharger>

⁴ https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2010/analyses/coup_doeil/an-co-2010-45.pdf

⁵ <http://pjgenevois.ch/wp-content/uploads/2016/01/Plan-Citoyen.pdf>

les « votations blanches », un projet que la M 2287⁶, adoptée le 1^{er} mars 2018 par le Grand Conseil, proposait de développer.

La notion de « renforcement » des cours d'éducation civique au secondaire I se veut donc large. Plusieurs moyens peuvent être employés : augmenter la dotation horaire de l'enseignement serait certes un moyen pour y parvenir, développer la formation des enseignant.e.s déjà chargé.e.s de cet enseignement également, tout comme prévoir des expériences participatives en marge des cours (votations blanches, débats fictifs, visite des institutions, etc.).

La continuité de l'éducation civique est l'élément fondamental de ce renforcement. Nombre de jeunes peuvent attester avoir oublié la majorité des informations dispensées par les cours d'éducation civique. Les expériences participatives susmentionnées représentent un outil prometteur pour permettre aux élèves de garder à l'esprit les informations destinées à assurer leur capacité à exprimer, à l'avenir, des votes réfléchis sur la base d'une information complète.

Pour toutes ces raisons, nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs les député.e.s, à réserver un accueil favorable à cette motion.

⁶ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02287.pdf>